Manifeste de la section photographie Bruz Chromatik

I. Objectif et valeurs

La section photographie de Bruz Chromatik a pour ambition de permettre à ses adhérents majeurs de produire des images qui leur plaisent tout en progressant collectivement, chacun à son rythme. Cette progression est possible par l'échange de connaissances et d'expériences, que nous souhaitons humble, respectueux et bienveillant."

Il est important de rappeler que la section n'a pas vocation à se substituer à une formation professionnelle ou à une école : nous sommes un groupe d'amateurs éclairés, passionnés par la pratique photographique.

II. Fonctionnement et engagement des membres

L'ensemble des activités repose sur le bénévolat et l'implication volontaire de ses membres majeurs. L'animation de la section ne relève pas exclusivement du bureau : elle repose sur la participation active et collective de tous les adhérents, chacun selon ses disponibilités et compétences.

Les modalités de communication sont définies de manière claire, transparente et accessible à l'ensemble des membres.

III. Cadre convivial

Les membres majeurs de la section se réunissent dans un esprit de convivialité et de partage. Ces moments sont propices à la détente, à l'échange et à l'enrichissement mutuel autour d'une passion commune.

Quel que soit son niveau technique ou la nature de son équipement, chaque adhérent est le bienvenu et a pleinement sa place au sein du groupe.

IV. Transmission, critique constructive et activités

Le partage de savoirs et d'expériences constitue un levier essentiel de progression pour chacun. Les adhérents sont invités à présenter régulièrement leurs travaux (projections ou tirages papier) et à en débattre lors de séances dédiées, dans un esprit constructif et bienveillant.

Les activités annuelles peuvent inclure (en fonction des possibilités) :

- Des séances d'analyse et de discussion autour des images,
- Des sorties photographiques à thème,
- Des expositions diverses
- Des intervenants extérieurs
- Et toute autre initiative, y compris en réponse à des sollicitations extérieures.

V. Respect des lieux et du matériel

Chaque membre s'engage à utiliser avec soin les locaux et le matériel mis à disposition par la section et la municipalité.
Il est demandé de remettre les lieux en ordre après chaque utilisation :

- Ranger le matériel, la salle,
- Vider les poubelles du laboratoire,
- Balayer et laver les locaux si nécessaire.

Aider à gérer la vaisselle, l'évacuation des verres et déchets et le rangement du lieu avant de le quitter lors des moments conviviaux

En cas de besoin de salle pour un atelier supplémentaire, l'adhérent concerné devra prévenir le bureau de Bruz Chromatik **au minimum 15 jours à l'avance par courrier électronique**, et s'assurer de la disponibilité des locaux auprès du bureau.

VI. Implication dans la vie locale

Dans un esprit de solidarité et de citoyenneté, chaque membre est invité, dans la mesure de ses possibilités, à proposer ou contribuer à une ou plusieurs actions locales de solidarité ou d'animation proposées par la commune ou la section.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte :

- Le présent manifeste de la section photographie,
- Ainsi que le règlement intérieur de l'ALB, **consultable sur le site de l'association (ReglementInterieur_26-01-2015.pdf)**

Nom : _____

Prénom : _____

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé" :